

## "LA VICTIME C'EST LA COUPABLE !... "

### **Complicité institutionnelle dans les crimes de viol \***

4 septembre 2011, Muriel Salmona

"La victime c'est la coupable!..." pour paraphraser Orwell dans *1984* le slogan totalitaire "La guerre c'est la paix, la liberté c'est l'esclavage, l'ignorance c'est la force".

Et nous pouvons rajouter, pour compléter la confusion de langue et la vision totalitaire qui colonise la sexualité et qui banalise le viol : **"la victime c'est la coupable, la vérité c'est le mensonge, dire non c'est dire oui, céder c'est consentir, subir c'est désirer..."**.

La victime de viol serait toujours coupable ? de quoi ? de mensonges... Pour quelles raisons ? "par méchanceté, vengeance ou vénalité, pour se rendre intéressante, parce qu'elle n'assume pas de n'être qu'une salope qui a aimé ça..." Et même si le viol est avéré, elle est coupable : "de s'être exposée, d'avoir provoqué, de l'avoir cherché, d'être celle par qui le scandale arrive, d'être celle qui détruit tout, qui n'est pas capable de se relever, ni de pardonner, d'oublier, d'aller mieux, de passer à autre chose..." Qu'elle soit reconnue ou non comme victime de viol, pour ses détracteurs elle a tout faux, elle est de toute façon porteuse d'une faute morale. La famille, le couple, l'école...sont des institutions au-dessus de tout soupçon (or près de 80% des viols sont commis par des proches qui sont des hommes en très grande majorité), on nous le martèle : "ils sont faits pour protéger les femmes et les enfants sur qui les hommes, les adultes veillent". Si ces femmes, ces enfants sont malgré tout victimes c'est qu'ils ne méritaient pas d'être protégés ou qu'ils n'ont pas été capables de se protéger, c'est de leur faute, tant pis pour eux... Et cela justifie toutes les maltraitances et l'abandon que subissent les victimes de viol, elles ne valent plus grand chose...Efficace pour instaurer le déni des violences sexuelles et imposer le silence aux victimes qui n'ont d'autre solution que de s'autocensurer pour ne pas être exclues !

À en croire les chiffres, qui sont têtus, 16 % des femmes déclarent avoir été

violées ou avoir subi une tentative de viol dans leur vie dont 59% avant 18 ans (une femme sur six) et 5% des hommes dont 67% avant 18 ans ([enquête CSF 2006 Ined/Inserm](#)), Cela fait beaucoup de victimes réparties dans toutes les catégories sociales, mais cela fait aussi beaucoup de criminels en cavale !

Le viol : moins de 10% de plaintes, 3% de poursuites judiciaires et entre 1 et 2 % de condamnations (Rapport annuel 2009 de l'Observatoire National de la Délinquance (OND), *La criminalité en France*). En comparaison les homicides entraînent presque toujours une enquête et aboutissent à des condamnations dans près de 50 % des cas. Le viol et la tentative de viol sont donc des crimes qui bénéficient d'une grande impunité.

Malgré cela, les victimes de viol qui arrivent à porter plainte seraient très majoritairement des menteuses ? Ceux ou celles qu'elles accusent des innocents ? Mais alors où sont-ils tous ces violeurs, cela n'inquiète personne ? Et d'où viendrait ce vice d'aller accuser à tort dont elles savent qu'il ne sera pas pris au sérieux, ni par la police, ni par la justice ? Il y a plutôt un problème institutionnel quand de la plainte à la condamnation, plus de 80% des victimes sont rejetées dans le silence du classement sans suite et du non-lieu. Quelle société peut se prétendre démocratique, quelle justice peut se prétendre protectrice, quand plus de la moitié de la population est si mal défendue contre la pire des violences, le crime ? Et comment peut-on vivre dans ce monde ? [cf le manifeste mis en ligne de Sandrine Goldschmidt et moi : Pas de justice, pas de paix.](#)

En vingt ans d'expérience de suivi thérapeutique de victimes de viol, je peux témoigner que la quasi-totalité de mes patient-e-s ont subi de graves maltraitements lors de leur prises en charge, qu'elle soit policière, judiciaire, médiatique, sociale, familiale... Ces violences institutionnelles ont été telles que presque toutes les victimes ayant porté plainte ont regretté de l'avoir fait. cf mon article [La nausée...](#)

Pourquoi les plaintes pour viol aboutissent-elles à si peu de procès et de condamnations ? Par manque de preuves nous dit-on, ce ne serait que parole contre parole si l'accusé nie ! Sauf en cas de meurtre les preuves ADN, les traces de violences ne sont pas suffisantes pour prouver le non-consentement nous dit-on ! La

violence en matière d'agressions dites "sexuelles" peut être présumée justifiée et donc non condamnable, et la victime étant alors d'emblée présumée masochiste. Exit la recherche de faisceaux d'indices graves et concordants, la prise en compte de [conséquences psychotraumatiques](#) qui pourtant peuvent permettre un procès et une possible condamnation.

Une femme, une adolescente est a priori considérée comme consentante à un acte sexuel :

- même si celui-ci a lieu avec un inconnu, en quelques minutes, sans préservatif,
- même si celui-ci a lieu avec plusieurs personnes, ou avec une personne ayant autorité,
- même si celui-ci a lieu dans un cadre qui se doit d'être protecteur comme la famille, l'école, le milieu sportif, les institutions religieuses, des lieux de soins, le travail...
- même s'il est accompagné de violences, d'actes dégradants, humiliants, d'injures,
- même s'il a lieu dans un contexte de dépendance et de contraintes économiques fortes,
- même s'il a lieu dans un contexte d'altération du jugement ou de vulnérabilité de la victime : alcool, drogue, médicaments psychotropes, handicap mental, situation d'exclusion...

Pourquoi les comportements de la victime qui entrent dans le cadre [des conséquences psychotraumatiques](#) habituelles et reconnues (conséquences considérées par la communauté scientifique médicale internationale comme pathognomoniques c'est à dire comme une preuve médicale de l'existence d'un traumatisme) ne sont pas pris en compte comme éléments de preuve ? Comme devraient l'être la sidération (ne pas pouvoir crier, ni se défendre), le choc émotionnel, la dissociation péri-traumatique (la confusion, les doutes, le sentiment d'étrangeté, la désorientation temporo-spatiale, les troubles de la mémoire : l'amnésie de certains faits), l'instabilité émotionnelle du fait de la mémoire traumatique ? cf

mon article très détaillé : [Conséquences des troubles psychotraumatiques et de leurs mécanismes neurobiologiques sur la prise en charge médicale, 2009.](#)

Pourquoi les circonstances considérées par la loi comme des circonstances aggravantes sont aussi le plus souvent retournées contre la victime comme mettant en cause sa crédibilité : le fait d'être un enfant, que l'agresseur soit un conjoint ou un partenaire, d'être alcoolisée ou droguée, d'être handicapée mentale (d'avoir des troubles psychiatriques) ?

Pourquoi des événements du passé de la victime qui n'ont rien à voir avec le viol sont-ils aussi utilisés pour mettre en doute sa crédibilité : le fait d'avoir menti sur son passé, d'avoir eu une vie sexuelle considérée comme "débridée", d'être toxicomane ou alcoolique, d'avoir eu des troubles psychiatriques, d'avoir été ou d'être en situation prostitutionnelle, d'avoir commis des délits, ... ?

Le viol bénéficie d'un traitement de faveur, d'un statut à part où les crimes n'en sont pas au prétexte que ces actes seraient dits consentants sans référence aux droits universels des êtres humains à l'intégrité et à la dignité (comme si être consentant pour être tué ou être torturé pourraient justifier ces crimes), où des dominants pourraient avoir le privilège de réduire en esclavage, de séquestrer, d'exercer des sévices, d'injurier, d'humilier sous couvert de désir sexuel, de jeux, voire même d'amour, et pire encore pour le bien celles ou ceux qui en sont victimes puisque ces violences sont censés les faire jouir par masochisme, érotisation de la subordination et de la douleur, la pornographie est là pour en faire la preuve (cf l'article d'Annie Ferrand : [Quand un femme est agressée, le doute n'est pas permis](#) ). Pour continuer à paraphraser Orwell "**L'amour c'est la haine, la liberté c'est l'esclavage, la douleur c'est le plaisir, la transgression c'est la loi, le crime c'est le bonheur**" !

Certe il est facile de comprendre qu'un accusé ait tout intérêt à nier son crime et à mettre en cause la victime, et qu'il puisse bénéficier de la présomption d'innocence (mais il faudrait en miroir que la victime puisse bénéficier de la présomption de crédibilité). Qu'en est-il de tout ceux qui vont accuser la victime, qui vont banaliser le viol, nier les violences, nier leurs conséquences, s'en prendre au statut de victime en le dénigrant ? Pourquoi le font-ils, alors que pour le sens commun il est évident qu'un

viol c'est grave et qu'une victime de viol sera traumatisée ? Pourquoi faudrait-il encore et encore s'escrimer à leur donner des explications, à justifier la parole et les comportements des victimes ? Il est intéressant de braquer les projecteurs sur eux et non plus sur la victime !

**La lâcheté** peut-être une première réponse, pour tout ceux et celles qui sont en conflit flagrant d'intérêt et de "loyauté" avec l'agresseur et qui cherchent à préserver leurs avantages (financier, protection, travail,...).

**La collaboration sexiste** est une deuxième explication, révélant une adhésion aux stéréotypes issue d'une vision pornographique de la femme et de la sexualité. Ses conséquences sur la sécurité des femmes, victimes réelles et potentielles sont catastrophiques.

**La position d'agresseur**, autre raison rarement évoquée, tant la réalité de la violence masculine est rarement pensée (Patrizia Romito, 2006) : parmi la masse d'anonymes qui vont accuser la victime, il y a une belle proportion d'agresseurs - c'est une certitude statistique que ce soient des hommes ou certaines femmes - à laquelle on ne pense pas assez. Ceux-là ont un intérêt direct à brouiller les cartes, maquiller leurs crimes pour se disculper et pour assurer leur impunité.

Ces redresseurs de torts savent bien à quel point ils mentent et à quel point leur rhétorique est indécente ! Leurs arguments de modernité néolibérale, de libération sexuelle, ne sont que les alibis de zélés collaborateurs et de criminels. Leurs aboiements font taire toutes les victimes et intimident tout ceux et celles qui voudraient les protéger et les soutenir. Il serait temps qu'ils aient un peu plus peur qu'un regard de réprobation et de suspicion pèse sur eux dès qu'ils prennent la parole.

**La faute morale est de leur côté.**

Comment peut-on espérer d'un nombre non négligeable de professionnels (de la police, de la justice, du social, du soins, des médias, etc...) qui passent une partie de leur temps sur des sites pornographiques, excités à voir des femmes crier lors de mise en scène d'actes sexuels violents et dégradants, qui sont des clients de prostitué-e-s, habitués à imposer contre de l'argent leurs fantasmes sexuels à une femme qui ne les désire pas, ou sont des violeurs ou des pédocriminels (les agresseurs se recrutent dans

tous les milieux) puissent se comporter de façon intègre et appropriée face à une victime de viol. Comment leur faire une confiance aveugle ?

Peu de gens imaginent les violences institutionnelles sexistes qu'endurent les victimes. Une jeune femme de 18 ans vient en consultation : elle a été victime d'un viol sous la menace d'une arme, frappée de coups de poings, elle n'avait jamais eu de rapports sexuels. J'ai vu le procès verbal de la plainte. le policier y rapporte tranquillement sans crainte d'une réaction de ses supérieurs ni du procureur ni des juges, qu'il lui a demandé, comment était l'érection de l'agresseur, si elle avait mouillé (sic !) lors de la pénétration, si elle avait ressenti du plaisir ? !! Comment qualifier la brutalité de ce policier ? Autre exemple. Une adolescente de 13 ans a été violée par trois adultes (ayant autorité) qui l'ont obligée à visionner avec eux un film pornographique et ils ont reproduit sur elle toutes les scènes. le brigadier et la brigadière de police qui l'auditionne (audition filmée puisqu'elle est mineure) se mettent à rire lorsqu'elle décrit les scènes de viol. Pire, ils ont dit à la victime qu'elle était une libertine... Ils lui ont demandé si elle aimait être sodomisée... ils ont même osé dire : "tu crois vraiment qu'une fille qui est violée, elle se débat comme toi ? .....". Que penser de ces rires et de ces commentaires ? De telles questions ne peuvent venir de professionnels capables d'impartialité lors des dépôt de plainte pour viol. Sans surprise cette brigade des mineurs a mis 8 mois avant de traiter la plainte. Une autre patiente adolescente de 15 ans a été violée par un ancien camarade de classe. Elle non plus n'avait jamais eu de rapports sexuels auparavant mais elle le connaissait. L'accusé a reconnu qu'elle avait dit non et qu'il lui tenait fermement les deux bras. pourquoi le procureur a-t-il prononcé un non-lieu ? Est-ce parce qu'elle avait oublié de leur parler d'échanges MSN entre eux avant le viol ? Une victime avant d'être violée doit savoir qu'elle va être violée et donc éviter tout contact avec le futur agresseur, sinon elle n'est pas crédible ? ! Le moindre oubli vaut plus que des aveux. Le procureur ne s'est pas arrêté au non-lieu. Il a une plainte pour dénonciation mensongère pour crime imaginaire. Il a laissé la brigade des mineurs mettre en garde à vue cette adolescente. Garde à vue où les policiers l'ont traitée de menteuse et lui ont dit que c'est très grave, qu'elle risquait 10 ans de prison... Une adolescente de 14 ans que je suis en thérapie a été séquestrée et violée par deux hommes pendant deux

jours. Le policier a essayé sans succès de lui faire avouer qu'elle mentait. Elle lui explique encore qu'elle a crié de nombreuses fois. Il lui rétorque : "oui mais c'était de plaisir..." Lorsqu'elle le prévient qu'elle a la nausée et qu'elle va vomir (elle est sous traitement préventif pour le HIV), il lui assène : "tu n'as pas intérêt sinon je t'en retourne une !". Ce même policier lui dira à un autre moment qu'elle a intérêt à dire la vérité parce que tout est filmé et que le juge ne sera pas content... elle aura alors la présence d'esprit de lui répondre : "je ne pense pas que le juge sera content de voir comment vous me maltraitez !". Une autre patiente, jeune femme de 25 ans a déposé une plainte pour violences sexuelles sur son lieu de travail. Le policier lui dit : "vu la façon dont vous vous êtes défendue, je pourrai vous violer, là, tout de suite sur le bureau". Brutalité inouïe, aveu de complicité explicite. Mais il ne s'arrête pas là : il la garde très tard pour sa déposition, si tard qu'il n'y a plus de métro. En la raccompagnant en voiture il essaie de l'embrasser de force et la menace pour qu'elle ne parle pas de cette agression... Un autre patient, un petit garçon de 10 ans a été violé par pénétration anale par un cousin de 17 ans. La procureure a prononcé un classement sans suite de la plainte pour viol. Ses motifs sur ses écrits ? Le garçon aurait été demandeur, le viol ne peut donc pas être caractérisé (malgré la loi du 1<sup>er</sup> février 2010 sur les violences sexuelles incestueuses qui stipule qu'il ne peut y avoir de consentement pour l'enfant, nous sommes début 2011 quand l'ordonnance de non-lieu est rendu). Il n'y aurait pas non plus d'atteinte sexuelle puisque l'auteur de la pénétration anale est mineur...? Une femme que je suis a été violée dans le cadre de son travail, elle est reçue par un expert psychiatre lors de l'instruction. Pendant l'expertise elle doit endurer les allusions sexuelles classiques qui brisent les victimes, le psychiatre lui demande si elle aime être sodomisée, si l'agresseur lui a plu. Loin de s'arrêter là, il lui demande si lui-même lui plaît... ajoutant qu'avec quelques kilos en moins, elle serait très séduisante. Harcèlement qui va monter en puissance : il va multiplier les coups de téléphones pour obtenir d'elle un rendez-vous. Usant de son pouvoir institutionnel pour effacer les traces de ces délits, il a écrit dans son rapport d'expertise que la victime est névrosée, séductrice et histrionique...

Ces exemples pris dans ma consultation sont récents, de moins d'un an. Tous ces professionnels, censés protéger et soutenir ne sont que des collaborateurs du sexisme.

Comme plusieurs exemple l'ont montré, ils sont aussi parfois des purs produits de la pornographie : tout est faussé, leur perception des récits de viol des victimes et des femmes elles-mêmes. Le recyclage pornographique est tel que face à des larmes et un cumul de circonstances aggravantes des représentants de la police rient, voire agressent. Qu'entendent-ils dans le récit d'une adolescente qui dit avoir crié en étant violée ? Ils entendent un scénario pornographique, une de ces millions d'images où des femmes crient de jouissance après avoir été forcées. Que ressentent-ils quand ils se font "leurs films" à écouter les victimes ? Loin de l'empathie, des thérapeutes s'excitent. Loin de l'écoute attentive des policiers s'excitent. Loin de l'impartialité des juges s'excitent. La pornographie est de plus en plus pédocriminelle. Que voient-ils arriver dans leur bureau quand une jeune victime vient porter plainte ? Une "Lolita" ([cf l'article de Sokhna Fall : l'éternel détournement de Dolorès Haze](#)) ! Quelle justice peuvent-ils rendre aux victimes quand leur complicité avec les agresseurs est aussi spontanée ?

Et c'est une bonne partie de la société qui est colonisée par cette vision catastrophique d'une sexualité de prédation et de violence, journalistes y compris. Cela explique la tolérance vis à vis de beaucoup de violences sexuelles et l'abandon où sont laissées les victimes de viol, sans accès à la justice et à [des soins spécialisés pourtant efficaces](#).

Il est urgent de lutter contre ces fausses représentations, ces stéréotypes sexistes, et cette vision pornographique de la sexualité, de reconstruire une justice qui soit libérée de ceux-ci, et de dénoncer toutes les violences sexuelles sans exception, sans oublier les violences sexuelles que représentent l'industrie pornographique et prostitutionnelle (les prostituées subissent des violences graves, fréquentes et répétées, la majorité des situations prostitutionnelles débutant avant 18 ans en moyenne entre 13 et 14 ans, [Melissa Farley](#) dans une étude de 2003 rapporte que 71% d'entre elles ont subi des violences physiques avec des dommages corporels, commis par les clients et les proxénètes, 63% ont subi des viols 64% ont été menacées avec des armes, et [une étude prospective](#) aux USA a montré que la situation prostitutionnelle est l'activité la plus à risque de mort par homicides avec 204/100

000, le métier le plus dangereux aux USA étant à 29 homicides /100 000 pour les hommes et 4 homicides/100 000 pour les femmes).

Docteure Muriel salmona, psychiatre-psychotraumatologue, présidente de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie : <http://memoiretraumatique.org/>

\*Je remercie Annie Ferrand pour sa lecture attentive et ses remarques et suggestions éclairantes.

### **Pour en savoir un peu plus...**

La sexualité est malheureusement un domaine saturé de violence. La pornographie définit la sexualité masculine comme une agression, une pénétration frénétique de plus en plus violente et extrême. Elle banalise la violence contre les femmes en diffusant l'idée qu'elles sont masochistes, qu'elles aiment avoir mal. Elle emploie aussi les femmes prostituées qui simulent la jouissance à l'écran. Donc elle banalise la violence intrinsèque à la prostitution en diffusant l'idée que les femmes peuvent jouir sur commande, par simple paiement. toute ces violences sont couvertes au plan légal par l'alibi du consentement. Cette confusion entre sexualité et violence est entretenue par l'utilisation d'un vocabulaire et d'un discours dégradant sur la sexualité, la majorité des injures sont à connotation sexuelle, les blagues, les sous-entendus, les remarques « graveleuses » abondent, et le champs lexical de la sexualité est souvent guerrier et criminel, et à l'inverse les mots pour dire la violence sexuelle sont extrêmement confusionnant (cf l'article de Marilyn Baldeck de l'[AVFT](#) association européenne contre les violences faites aux femmes au travail : [Les mots pour dire les violence sexuelles...](#)). Et cette confusion entre sexualité et violence véhicule une image dégradée de la femme réduite et morcelée en tant qu'objet sexuel (omniprésente dans les médias, la publicité, le cinéma et une bonne partie de la presse). Elle crée aussi une vision prédatrice et pulsionnelle de la sexualité masculine avec des rôles caricaturaux distribués aux hommes et aux femmes. Cette représentation de la sexualité pornographique à laquelle presque tout le monde adhère

par conformisme à une idéologie ambiante, infecte les relations homme-femme et les relations amoureuses. Elle dégrade les femmes. Et elle banalise de nombreuses violences sexuelles.

La violence, ne l'oublions pas est un formidable instrument de soumission et de dissociation, particulièrement quand elle est terrorisante et insensée. Elle a un effet de [sidération du psychisme](#) ce qui va paralyser la victime et empêcher le cortex cérébral de contrôler l'intensité de la réaction de stress et sa production d'adrénaline et de cortisol. Un stress extrême, véritable tempête émotionnelle, envahit alors l'organisme et - parce qu'il représente un risque vital pour l'organisme (atteinte du cœur et du cerveau) - déclenche des [mécanismes neurobiologique de sauvegarde](#) qui ont pour effet de disjoncter le circuit émotionnel et d'entraîner une anesthésie émotionnelle et physique en produisant des drogues dures morphine et kétamine-like. L'anesthésie émotionnelle génère un état dissociatif avec un sentiment d'étrangeté et de dépersonnalisation, comme si la victime devenait spectatrice de la situation puisqu'elle la perçoit sans émotion. Mais cette disjonction isole la structure responsable des réponses sensorielles et émotionnelles (l'amygdale cérébrale) de l'hippocampe (autre structure cérébrale, sorte de logiciel qui gère la mémoire et le repérage temporo-spatial, sans elle aucun souvenir ne peut être mémorisé, ni remémoré). Et l'hippocampe ne peut pas faire son travail d'encodage et de stockage de la mémoire sensorielle et émotionnelle des violences, celle-ci reste piégé dans l'amygdale sans être traitée, ni transformée en mémoire autobiographique et elle va rester hors temps, non-consciente, à l'identique, susceptible d'envahir le champs de la conscience et de refaire revivre de façon hallucinatoire, comme une machine à remonter le temps la scène violente avec les mêmes sensations, les mêmes douleurs, les mêmes phrases entendues, les mêmes odeurs, les mêmes sentiments de détresse et de terreur (ce sont les flash-back, les réminiscences, les cauchemars, les attaques de panique...). C'est ce qu'on appelle la mémoire traumatique. Elle est à l'origine des symptômes psychotraumatiques les plus lourds et les plus invalidants (les viols font partie avec les tortures des traumatismes à l'origine du pourcentage d'état de stress post-traumatique le plus élevé : 80% contre 24% pour les traumatismes en général, Breslau, 1991. Elle transforme la vie en enfer, en terrain miné où le moindre lien ou

la moindre similitude avec les violences (une date, un lieu, un mot, une émotion, une sensation, un stress...) va faire exploser cette mémoire traumatique et faire revivre les violences comme une torture sans fin pendant des mois, des années, voir toute une vie, dans un sentiment d'insécurité totale. Et si la victime reste seule avec aucun soin spécifique, elle va l'obliger à développer des stratégies de survie pour éviter son allumage (conduites d'évitement, de contrôle et d'hypervigilance) ou pour l'éteindre de force en recréant une disjonction forcée et/ou une anesthésie émotionnelle (conduites dissociantes à risques, mises en danger, conduites addictives anesthésiantes, violence contre soi-même ou contre autrui).

La violence est à la fois le poison et le remède symptomatique pervers à ce poison, ce qui va permettre un tour de passe-passe mystificateur génial en la faisant passer pour utile pour la victime, "c'est pour ton bien" ! "Je te stresse horriblement, je te sidère et je peux dire que tu es consentante puisque tu te laisses faire sans rien dire ou sans crier, ni te débattre, tu es alors envahie par un stress extrême que je nomme excitation (je te dis que ça te plait) qui monte, qui monte jusqu'à aboutir à une disjonction, véritable shoot qui enfin éteint l'angoisse et la douleur, et comme tu es soudain anesthésiée, "soulagée" et dissociée par les drogues produites par le cerveau, je nomme cela "jouissance" et je te dis "tu aimes ça, hein ! salope !", le tour est joué ! La confusion est extrême pour la victime qui ne comprend aucune de ses réactions (pourquoi n'a-t-elle pas crié ? pourquoi est-elle rentrée dans le scénario ?, pourquoi n'a-t-elle plus rien ressenti ?), le doute et la culpabilité marchent à plein, aggravés par les réminiscences des phrases assassines, la perversion fonctionne : d'un côté, intellectuellement la victime sait quelle a été violée, qu'elle ne voulait absolument pas de ces actes, et de l'autre elle a un sentiment d'étrangeté, elle ne ressent rien émotionnellement (donc ce n'est peut-être pas si grave...), et elle a des images pornographiques, des phrases qui s'imposent dans sa tête "tu aimes ça, salope", "tu n'est qu'une pute", et elle se dit : "alors peut-être que c'est ça que je voulais...." La victime peut croire, mais sans le comprendre, qu'elle peut aspirer à plus de violences à chaque fois qu'elle a peur, qu'elle est angoissée, alors qu'il y a juste nécessité d'éteindre cette angoisse intolérable et que la violence contre elle-même peut-être la seule solution disponible, le piège est refermé. La voilà colonisée par cette violence

pornographique, à devoir composer avec ce qu'elle a en horreur et qui s'impose en elle par l'intermédiaire d'une mémoire traumatique qu'elle n'a pas les moyens d'identifier. Elle peut alors se croire différente de ce qu'elle pensait être, double.

Cette confusion violence - sexualité est à l'origine chez certains hommes d'addictions graves à la violence, à la prostitution et la pornographie, avec une industrie du sexe florissante proposant des pratiques, des films et des images de plus en plus violents. Il en résulte une aggravation de la traite des enfants et des femmes, du « tourisme » sexuel, d'une importante criminalité sexuelle, et d'une grande partie des violences faites aux femmes (dont font partie la prostitution et la pornographie). Cette confusion violence - sexualité participe aussi au maintien de l'inégalité entre les sexes. Elle prive une majorité d'hommes et de femmes d'un accès à leur sexualité et à une véritable rencontre amoureuse faite de respect, d'échanges et de découverte de l'autre. Les violences qui saturent la sexualité entretiennent une confusion entre un véritable désir et une addiction au stress, à la violence et à la prédation avec excitation douloureuse liée à une mémoire traumatique sensorielle qu'il s'agit d'éteindre à tout prix ; elles entretiennent aussi une confusion entre un plaisir et une jouissance bien réels, et un soulagement brutal lié à une disjonction et une anesthésie émotionnelle, et enfin une confusion entre des fantasmes et des réminiscences visuelles et sensorielles provenant d'une mémoire traumatique. Nombreuses sont les femmes qui, ayant subi des violences sexuelles, souvent dès l'enfance, se retrouvent à devoir composer avec une sexualité gravement traumatisée et infectée de symptômes psychotraumatiques non identifiés comme tels. Comme elles se retrouvent seules face à cette sexualité traumatisée, sans aucun outil pour la comprendre, pour la relier aux violences subies dans le passé et pour séparer ce qui est sain de ce qui est « infecté », "colonisé" par les violences et leurs conséquences psychotraumatiques (mémoire traumatique, conduites d'évitement et conduites dissociantes), elles n'auront d'autres possibilités que de l'intégrer telle quelle ou de la rejeter en bloc. Elles se retrouvent seules aussi face à une société baignant dans le déni, qui non seulement ne leur fournit aucun repère pour s'y retrouver mais qui les enfonce encore plus dans des représentations sexuelles d'elles-mêmes aliénantes. Car la société relaye sans cesse des stéréotypes mystificateurs sur la prétendue sexualité féminine alors que ces

stéréotypes sont construits à partir de symptômes psychotraumatiques : la vierge, la frigide, la femme passive, la nymphomane, la fille facile, la bombe sexuelle, la traînée, la salope, la prostituée, etc. Et tous ceux qui ne veulent pas renoncer à une rencontre véritable et à l'amour, et heureusement ils sont nombreux, doivent se battre pour sortir de ces schémas réducteurs et emprisonnants. Les femmes mais aussi les hommes pourraient y gagner beaucoup, en récupérant une sexualité non traumatique, enfin libre, avec un plein accès à leur désir et à leur plaisir.

### Bibliographie :

DIANA RUSSELL: *Against Pornography: The Evidence of Harm*, 2004.

RUSSELL, Diana: *Dangerous Relationships: Pornography, Misogyny and Rape*, 1998

version augmentée du livre, accessible en entier ici :

<http://nopornnorthampton.org/2007/01/25/free-book-download-diana-russell-against-pornography-explicit.aspx>

LEGARDINIER Claudine, *Les trafics du sexe, femmes et enfants marchandises*, Toulouse, Les essentiels Milan, 2002.

McKINNON Catharine, *Le féminisme Irréductible, discours sur la vie et sur la loi*, Paris, Des femmes, 2005 (1987).

POULIN Richard, *Sexualisation précoce et pornographie*, Paris, La Dispute, 2009.

FARLEY, Melissa, COTTON, Ann, LYNNE, Jacqueline, & al. Prostitution & Trafficking in Nine Countries : A Update on Violence & posttraumatic Stress Disorder , 2003 : <http://seattleagainstslavery.org/tcd/media/docs/Prostitution-in-9-Countries.pdf>